

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 27 novembre 2013

Présents : MM. JEHANNO – ANDRE - COURTIN - MORIAUX – CLEMENT - ROMERO - PANETIER

Championnats de France – Trophées et Coupes de France Enregistrement des feuilles de marque

NM1

9^{ème} journée N° 78 – 79
10^{ème} journée N° 82 à 90 sauf 83 – 84 – 90

NM2

9^{ème} journée N° 235 - 240 - 244 - 248
10^{ème} journée N° 253 à 280 sauf 261 – 269 – 273 – 276

CSM

32^{ème} de finale N° 10

TCSF

1/256^{ème} de finale N° 58

LFB

8^{ème} journée N° 52 – 53
9^{ème} journée N° 58 à 61 – 63

LF2

7^{ème} journée N° 46 - 48 – 49

NF1

8^{ème} journée N° 93 – 95
9^{ème} journée N° 97 – 98 – 100 – 101 – 103 à 108
10^{ème} journée N° 114

NF2

8^{ème} journée N° 169 – 172 – 174 – 175 – 182 – 183 – 190 –
9^{ème} journée N° 194 – 195 – 199 à 205 – 207 à 216

NF3

8^{ème} journée N° 337 – 356 – 360 – 361 – 382
9^{ème} journée N° 386 – 389 – 391 à 408 – 411 à 413 – 415 à 429 – 432

NMU15

N° 231 – 233 – 239 – 240 – 242 – 250 – 257 à 262 – 263 – 265 – 267 – 272 – 275
278 – 283 – 285 – 287 – 289 – 292 – 295 – 298 – 300 – 304 - 328

NMU17

N° 152 – 154 – 163 – 177 – 180 – 182 – 184 – 187 – 192 – 194 – 195 – 197 – 198 –
200 – 203 – 206 – 208 – 210

NMU18

N° 85 – 91 – 100 – 101 – 105 – 107 – 116 – 1107 – 110 – 114 – 119 – 122 – 124 – 125

NMU20 N° 25 – 34 – 35 – 37 – 38 – 40 – 42 – 45 – 49 – 54 – 55 – 58 – 60 – 62 – 64 – 66 – 69 -100

NFU17 1^{ère} division

2^{ème} journée N° 109 à 126 sauf 109 – 110 – 112 – 116 – 121

NFU17 2^{ème} division

2^{ème} journée N° 145 à 168 sauf 147 – 149 – 163 – 165 – 168

NFU15

2^{ème} journée N° 253 à 188 sauf 1254 – 1255 – 1257 – 258 – 261 – 262 – 269 – 273 – 279 – 281 - 184

Dossiers traités

Dossier CFS 2013-2014 N°4 - USV RE BASKET

NM2, poule B, N°38 du 5 octobre 2013

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la décision prise par la Commission Fédérale Sportive lors de sa réunion du 27 Novembre 2013.

Constatant que lors de la rencontre du championnat de France de NM2, Poule B, N° 38 du 5 Octobre 2013, l'association sportive USV RE BASKET a inscrit et fait participer les joueurs :

- IGLESIA Louis, licence de type JC1, N° VT 920181
- TISBA Lionel, licence de type JC1, N° VT 860487
- ALBERT Charles, licence de type JC1, N° VT 930102
- MOULTRICE Brian, licence de type JC1, N° RN 871128
- TACITA Gilles, licence de type JC1, N° VT 902114

Constatant que l'article 9 des règlements particuliers concernant les règles de participation des joueurs dans ce championnat limite à 4 le nombre de joueurs titulaires d'une licence de type JC1 ou T ;

Constatant que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive, l'association sportive USV RE BASKET ne s'est pas présentée à l'audience facultative prévue le 20 Novembre 2013, mais a apporté des précisions par écrit ;

Constatant que l'association sportive USV RE BASKET reconnaît son erreur, précise qu'à aucun moment elle n'a cherché à détourner le règlement et que cette situation est liée à l'arrivée d'un nouveau joueur et l'absence d'un titulaire remplacé par un joueur de NM3 afin d'avoir 10 joueurs sur la feuille de marque ;

Constatant que l'association sportive USV RE BASKET s'étonne que l'officiel désigné pour la tenue de la feuille de marque n'ait pas décelé cette anomalie qui aurait pu être rectifiée ;

Constatant que l'association sportive USV RE BASKET précise que la participation du joueur identifié n'a pas eu d'incidence sur le déroulement de la rencontre puisqu'il a joué 2 à 3 minutes, n'a marqué aucun point et fait aucune faute ;

Considérant qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ;

Considérant que l'association sportive USV RE BASKET n'a pas appliqué les règlements particuliers de la saison en cours en faisant participer 5 joueurs JC1 au lieu de 4 autorisés.

Par ces motifs, et en application de l'article 14.5 des règlements sportifs des championnats, trophées et coupes de France, la Commission Fédérale Sportive décide de la perte par pénalité de la rencontre de NM2, Poule B, n°38 avec 0 point au classement pour l'association sportive USV RE BASKET.

Mr Jean-Marc JEHANNO Président de Commission Fédérale Sportive, MM ROMERO, COURTIN, ANDRE et MORIAUX ont pris part aux délibérations.